

THÉZY-GLIMONT

Le Nénuphar de Thézy

3, rue de l'Eglise - Mairie de Thézy Glimont - 80440 THEZY GLIMONT

Tél.: 06-35-44-96-81 (tel:06-35-44-96-81) - Email: fredlouna0701@icloud.com (mailto:fredlouna0701@icloud.com)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs: 3.5 hectares

- Etang communal
- Etang de Glimont
- Etang des Hailles

Membres du bureau

Président

FOURNIER Freddy

Vice-Président

BÉNICOURT Nicolas

Trésorier

FOURNIER Renald

Secrétaire

FOURNIER Virginie

Types de pêche pratiqués

Pêche aux blancs

靐 Pêche à la carpe de jour

Pêche à la carpe de nuit

Services

&Ponton personne mobilité réduite

Aire de pique-nique

Présentation

L'association "Le Nénuphar de Thézy" vous propose de pêcher dans plusieurs étangs ainsi que dans l'Avre (domaine public), rivière de seconde catégorie.

Vous pourrez y pratiquer la pêche aux blancs, la pêche aux carnassiers ainsi que la pêche à la carpe.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	112.00€	89.00€	27.00€	41.00€	7.00€	18.70€	36.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	gratuit	gratuit	gratuit	-	gratuit

^{*} Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Tabac du Moulin - **Mr Stéphane MEULIN** - 48, Rue de la République - 80110 MOREUIL - 06-08-64-54-06 **Terres & Eaux** - 20, Avenue Philéas Fogg - Pôle Jules Verne - ZAC de la Croix de Fer - 80440 BOVES - 03-22-95-95-41

Réglement

Sont interdits:

- La pêche et amorçage en bateau
- Les nuisances sonores
- Les feux à même le sol
- -Les chiens en divagation



THÉZY-GLIMONT

Le Nénuphar de Thézy

3, rue de l'Eglise - Mairie de Thézy Glimont - 80440 THEZY GLIMONT

Tél.: 06-35-44-96-81 (tel:06-35-44-96-81) - Email: fredlouna0701@icloud.com (mailto:fredlouna0701@icloud.com)

Fiche Parcours

Etang de Hailles



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie: 2ème catégorie

Surface: 0.52 Ha

Type(s) de pêche:

Pêche à la carpe de jour

Services:

Aire de pique-nique



Berge droite

Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes autorisées, à proximité du pêcheur dont 2 maximums aux carnassiers.

Sont interdits:

- La pêche et amorçage en bateau
- Les nuisances sonores
- Les feux à même le sol
- Les chiens en divagation

Nombre de prise limitée à 1 brochet ou 1 sandre par jour de pêche (no kill recommandé).

Pour la carpe :

- No-Kill sur tous les étangs
- Remise à l'eau des prises obligatoire

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers

Document non contractuel